NORALP

– 58, 60 rue de Douai 75009 Paris –
RCS Paris B 899 521 694

CATALOGUE DES FORMATIONS

- CATALOGUE DES FORMATIONS -

Introduction

- **NORALP** est un organisme de formation certifié QUALIOPI, enregistré sous le numéro 1175 6269 375 auprès du préfet de la région d'ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- **NORALP** est membre de l'ICCI et de l'ALCO.

- **NORALP** est agréée depuis le 1er février 2022 par l'AMF sous le numéro FD - 5 pour faire passer «l'examen AMF Finance durable» en application des articles 312 – 5, 318 – 9, 321 – 39 et 325 – 26 du Règlement général de l'AMF.

Les formations assurent une mise à jour régulière des savoirs, des règles, inhérents à chaque ligne de métiers.
Par une formation régulière des équipes, chaque entreprise assure la pérénité tant de l'activité professionnelle que de chacun de ses collaborateurs et de leur l'engagement.

- NORALP se veut ainsi à la croisée des chemins en termes de connaissance des dernières mises à jour règlementaire et de la transmission des connaissances en matières ESG, finance durable, conformité et sécurité financière.

- Notre offre de formation est indicative. Elle se veut
  - ✓ Adaptable à vos besoins
  - ✓ En e-learning , en présentiel
  - ✓ Pluridisciplinaire

Vous trouverez à l'issue du catalogue la liste de nos contacts, nos conditions d'accès, pour la certification AMF notre taux moyen de réussite.

- CATALOGUE DES FORMATIONS -

Table des matières

Certification AMF Finance Durable ..... p 4

Finance Durable : vue pluridisciplinaire ..... p 5

Formation conformité et sécurité financière ..... p 6

Notre équipe pédagogique ..... p 7

Prérequis ..... p 8

Nos valeurs ..... p 9

Notre identité ..... p 10

Quelques chiffres ..... p 11

Conditions d'accès ..... p 12

Certification AMF Finance Durable

Objectifs :

- Préparer l'examen AMF Finance durable,
- Donner des éléments pour appréhender les fondamentaux de la finance durable, ses enjeux et perspectives.
- Disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable.
- Comprendre les concepts essentiels
- Acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées.

Programme

1. La finance durable et les principales notions
2. Contexte historique
3. Principaux axes structurants l'action en terme de finance durable
4. L'écosystème de la finance durable et les acteurs en presence
5. Le cadre réglementaire européen et français – harmonisation et accroissement de la transparence
6. Les entreprises et les acteurs non-financiers - les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
7. L'extra-financier
8. La commercialisation des produits financiers liés à la finance durable
9. Principaux acronymes utilisés
10. Définition des termes et notions frèquemment utilisés.

MODALITES DE SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

- Questionnaires de validation
- Examens blancs
- Certification AMF

PUBLIC

- Vendeurs
- Gérants
- Analystes
- Fonctions de contrôle
- Direction Générale

Format : e-learning*

Niveau : Acquistion

Durée : 10 à 12h sur 4 mois

Dates : à convenir

Prix : 220 €

*Possibilité d'autres formats sur devis.

Finance Durable : vue pluridisciplinaire

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la finance durable, en France, pour les différentes parties prenantes.
- Rôles et responsabilités des différentes fonctions dans l'entreprise. (vendeurs, gérants, contrôleurs, middle,…).
- Donner des éléments pour appréhender les fondamentaux de la finance durable, ses enjeux et perspectives.
- Disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable.
- Comprendre les concepts essentiels
- Acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées.

Programme

1. La finance durable et les principales notions
2. Contexte historique
3. Principaux axes structurants l'action en terme de finance durable
4. L'écosystème de la finance durable et les acteurs en presence
5. Le cadre réglementaire européen et français – harmonisation et accroissement de la transparence
6. Les entreprises et les acteurs non-financiers - les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
7. L'extra-financier
8. La commercialisation des produits financiers liés à la finance durable
9. Principaux acronymes utilisés
10. Définition des termes et notions frèquemment utilisés.

MODALITES DE SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

- Questionnaires de validation

PUBLIC

- Vendeurs
- Gérants
- Analystes
- Fonctions de contrôle
- Opérationnels
- Direction Générale

Format : Presentiel ou e-learning

Niveau : Acquistion

Durée : 3 h 30

Date : voir www.compliance.eu.com

Prix : voir voir www.compliance.eu.com

Formation conformité et sécurité financière (LCB-FT-Sanctions)

Objectifs :

- Former les professionnels et les étudiants aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et aux respects des sanctions internationales.
- Permettre aux entités régulées d'avoir des équipes formées à ces problématiques et de se conformer à leurs obligations règlementaires.

Programme

1. Notions de base
2. Les enjeux
3. Le cadre réglemetaire
4. Les impacts opérationnels
5. La pratique
6. Le cadre des sanctions et de la jurisprudence
7. Les perspectives

MODALITES DE SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

- Quiz de 14 questions

PUBLIC

- Vendeurs
- Gérants
- Analystes
- Fonctions de contrôle
- Direction Générale

Format : présentiel, dans les locaux du client

Niveau : Acquistion/ perfectionnement/ rappel annuel

Durée : 1 à 6 h

Dates : voir www.compliance.eu.com

Prix : voir www.compliance.eu.com

Nos principaux formateurs

Roland de la Tullaye

Président de NORALP
Expert Conformité
LAB/FT - finance durable

Laura Marx

Experte
Transformation,
ESG et Finance durable

Elisabeth Fichter

Expert Conformité
Contrôle interne & finance durable

Samuel Huyet-Blau

Expert Risques et modélisation

Prérequis

Aucunes des formations que nous proposons ne nécessite un prérequis.

Cependant il est important de noter que les formations comportent de très nombreuses références au monde de la finance au sens large et de la règlementation en vigueur.

Pour profiter pleinement et réussir ces formations, l'apprenant(e) doit pouvoir lire et comprendre la langue du cours,
avoir un appétit pour

- ✓ la finance ;
- ✓ la règlementation financière ;
- ✓ Et le cas échéant, pour les aspects durables de la finance.

- CATALOGUE DES FORMATIONS -

Chez **NORALP** nous pensons que le développement durable et équitable est possible avec la participation active et volontaire de chacun.

Chacun, par son action, peut limiter son empreinte écologique, s'adapter aux changements et dépolluer.

Le développement durable passe par la promotion des objectifs de développement durable des Nations Unies.

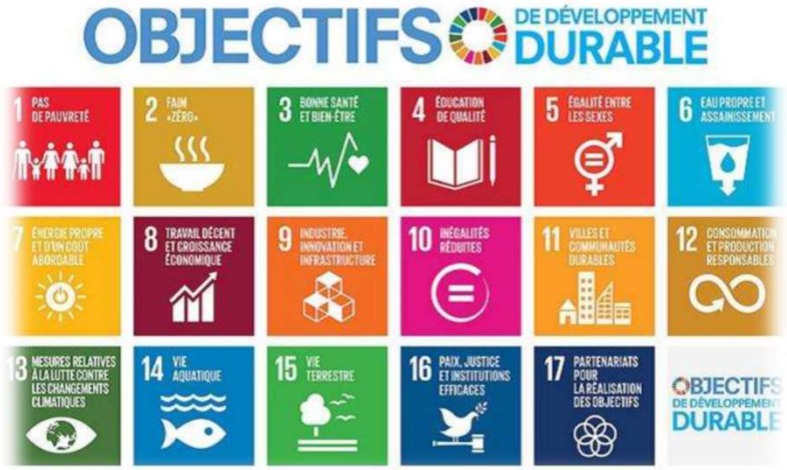

Qui sommes-nous ?

NORALP est un **organisme de formation**.

- **Notre vision** se veut au **plus proche des défis règlementaires**.
- **Notre approche** est **pluridisciplinaire** : nos formateurs sont issus tant du domaine de la banque que de l'industrie des finances ou universitaire.

✓ Nous accompagnons les professionnels pour leurs dispositifs **Conformité** - **AML** - **Reporting Financier** - **Finance durable-RGPD**

✓ Nos clients sont établis en **EUROPE**, **CHINE**, **AFRIQUE DE L'OUEST** et au **CANADA**.

✓ Nous servons : Entités supranationales, Banques de réseau, sociétés cotées, Société de gestion, prestataires de services d'investissement et Universités.

Quelques chiffres

- 100 % des candidats ont réussi l'examen et sont certifiés.
- 89 % sont satisfaits de la formation reçue.
- 84 % sont satisfaits de notre plateforme d'apprentissage et de l'examen en ligne.

Conditions d'accès

NORALP se veut proche de ses apprenants.

Notre ligne téléphonique est operationnelle 5j /7 de 14h 30 à 17h 30.

La durée estimée, de votre demande à la mise en place d'une formation ajustée à vos besoin, est d'en moyenne 15 jours ouvrés.

Nous nous adaptons aux situations d'handicap. Madame de Sèze est référente pour les personnes en situation de handicap.
Elle est en charge de la mise en place des formations et supports adaptés afin d'assurer le bon déroulement des formations.

Une évaluation finale sous forme de QCM, une attestation de fin de formation et, le cas échéant, un certificat, seront délivrés à l'issu des formations.

Il est à noter qu'un taux de réussite égale ou supérieur à 70 % permet de valider la formation. Pour la certification ce taux s'élève à 80 %.
En deça de ces résultats, une session de rattrapage peut être prévue. Les modalités sont à prévoir avec le formateur.

+33 88 61 69 72 apprentissage@noralp.fr https://noralp.fr

Règlement des formations

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 à L.6352-5 et R 6352-1 à R6352-15 du Code du travail.
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et apprenants, et ce pour la durée de la formation suivie.
Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine :
-Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ;
-Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par NORALP, et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par NORALP et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier. Toute personne en formation doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

HYGIENE ET SECURITE

Article 1 – Règles générales d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de la formation à distance par le e-learning ou en visio-conférence, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'action de formation. Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux. Les stagiaires dépendent alors du règlement intérieur de leur entreprise ou de tout autre lieu où est réalisée l'action de la formation. L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formations et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet mis à disposition par leur entreprise.

Dans le cadre d'une formation en présentielle dans les locaux du client, chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant le règlement en vigueur sur le lieu de formation.

Article 2 – Règles générales d'hygiène et de sécurité.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

Article 3 – Utilisation de la documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage professionnel et individuel. Toute reproduction ou diffusion pour un autre usage est strictement interdite.

Article 4 - Questionnaire de satisfaction

Parmi le contenu de la formation et ses différents supports figure un Questionnaire de satisfaction. Le stagiaire/apprenant est tenu de le compléter à l'issue de la session de formation.

Règlement des formations

DISCIPLINE

Article 5 - Horaires de formation

Les horaires de formation sont fixés par NORALP et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation adressée par voie électronique. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. NORALP se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux mordications apportées par NORALP aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard à la formation il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Par ailleurs, une fiche de présence sous la forme de feuille d'émargemet doit être signée par le stagiaire.

Article 6 - Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse par NORALP, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur formation ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 7 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 8 - Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin de la formation le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire telles que prévues au présent règlement. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

CONDITIONS DE REUSSITE

A l'issue de la formation un QCM et un questionnaire de satisfaction sont mis à disposition des stagiaires et doivent être complétés à la fin de la formation. Le QCM permettra d'évaluer la réussite ou non à la formation par le stagiaire. Il est à noter que seul 70% de réussite minimum permet de valider la formation. Le questionnaire de satisfaction permettra à NORALP d'évaluer la réussite de la formation. Il est à noter que sans ces deux documents complétés et remis à l'issue de la formation, la formation ne peut pas être validée.

RECLAMATION

La réclamation acte le mécontentement d'un client. Il ne s'agit pas d'une simple demande de renseignement.

Pour toute réclamation merci de contacter NORALP à l'adresse suivante : support@noralp.fr